



ACTION DE L'UIP POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

Les activités réalisées en 2012 en vue de renforcer les parlements et la démocratie sont décrites dans le Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP et dans les Résultats financiers pour 2012. Dans le présent rapport, on se penche sur les développements intervenus depuis janvier 2013. Il doit donc être lu en parallèle avec les documents mentionnés ci-dessus.

Renforcement des parlements

L'UIP apporte une assistance aux Parlements du Bangladesh, de l'Egypte, de la Libye, du Myanmar, de la Palestine et de la République démocratique du Congo.

- Egypte : l'Assemblée de la Choura a bénéficié du concours d'experts dans sa réflexion sur une nouvelle loi électorale. L'UIP a recommandé que figurent dans la loi des dispositions autorisant une meilleure représentation des femmes au Parlement. L'UIP se prépare à aider l'Assemblée à renforcer sa capacité à légiférer au moyen d'un système de commissions plus efficace.
- Libye : en décembre 2012, l'UIP a signé un accord de coopération avec le Parlement de transition libyen, le Congrès général national (CGN). En vertu de cet accord, l'UIP aide le CGN à évaluer ses besoins et ceux du futur parlement en vue de la mise au point d'un programme complet de développement de l'institution. L'UIP dispense une formation au personnel et l'aide à rationaliser l'organisation de l'administration parlementaire. Activités futures : refonte du règlement intérieur et assistance à la rédaction d'une nouvelle Constitution. Par ailleurs, des missions d'étude à l'étranger sont prévues pour des membres du CGN.
- Myanmar : l'UIP aide le Parlement à mettre en place une bibliothèque/service de documentation efficace. Un conseiller résident de l'UIP au Myanmar prend part à cette mission et aide le Parlement à élaborer un programme d'assistance à long terme.
- Palestine : l'UIP poursuit sa coopération avec le PNUD et la Commission européenne dans le cadre d'un projet d'assistance au Secrétariat du Conseil national palestinien. Il s'agit principalement d'étoffer les fonctions et procédures administratives internes du Secrétariat.
- Parlements de pays insulaires du Pacifique : l'UIP travaille avec le Parlement australien à l'élaboration d'un programme d'assistance aux parlements de pays insulaires du Pacifique. Dans le cadre de ce programme, elle sera le partenaire principal chargé de la mise au point et de la mise en œuvre d'une assistance durable aux parlements des pays en question.

Recherches et activité normative

L'UIP est partie prenante aux débats en cours sur l'architecture du développement pour l'après-2015 (voir le document EX/266/7a)-R.1). Sa contribution porte sur un domaine où elle dispose de compétences qui lui sont propres : démocratie et gouvernance démocratique.

A ce propos, l'UIP a entrepris de compléter son travail d'élaboration de normes pour parlements démocratiques en mettant au point des indicateurs plus précis de mesure de l'efficacité des parlements. Ces indicateurs viendront compléter et renforcer les normes et critères pour parlements démocratiques que l'UIP a déjà mis au point. Ils s'accompagneront de la mise en place progressive d'un mécanisme d'examen par les pairs. Ce mécanisme devrait permettre aux parlements de rendre compte de leurs avancées et de bénéficier de commentaires constructifs de leurs pairs sur la manière d'accroître encore leur efficacité.

L'UIP a été invitée à apporter sa contribution à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones qui se tiendra en septembre 2014. Elle entend s'appuyer sur le travail de cartographie de la représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement qu'elle a accompli. Ce projet donnera lieu à la collecte de données sur les parlementaires autochtones et sur les mécanismes électoraux de nature à promouvoir la représentation des peuples autochtones au Parlement et à plaider pour une implication plus forte des parlements dans la concrétisation des droits des peuples autochtones. Le Parlement néo-zélandais envisage de détacher un expert de haut niveau à ce projet, dont le coût sera couvert par des ressources budgétaires et extrabudgétaires déjà identifiées.

Promouvoir l'égalité des sexes

Promouvoir l'action parlementaire en faveur des droits des femmes et lutter contre les violences faites aux femmes, tels sont les axes des activités récentes de l'UIP en matière de parité. Au Togo, l'Organisation a aidé le Parlement à adopter une loi réprimant les violences faites aux femmes. Une formation a été dispensée aux femmes parlementaires et à d'autres intervenants, ce qui a conduit à l'adoption d'une stratégie de sensibilisation visant à hâter l'adoption de la loi en question. Une formation similaire a été dispensée aux femmes parlementaires au Burundi dans le but de les sensibiliser à la nécessité d'une législation sur les violences sexistes et de renforcer la capacité du Parlement à adopter une telle loi.

Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a tenu sa dernière réunion à Genève où il a examiné 82 cas concernant 225 parlementaires dans 39 pays. Il a adopté des décisions sur 18 cas dans les pays suivants : Bahreïn, Burundi, Madagascar, Malaisie, Maldives, Palestine/Israël, République démocratique du Congo et Sri Lanka. Par ailleurs, le Comité a suivi de près la situation aux Maldives où le traitement subi par plusieurs parlementaires du principal parti d'opposition, le Parti démocratique maldivien suscite des préoccupations.

Le Président du Comité a effectué par la suite deux missions pour examiner certains cas avec les autorités du Tchad et du Togo, tandis que le Secrétaire général s'est rendu au Cambodge, en Egypte, au Myanmar et en Suède (au sujet d'un cas du Rwanda) pour assurer le suivi de cas en cours d'examen par le Comité.